

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS - ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE) DE L'UCA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.953-6 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;

Vu l'arrêté consolidé UCA-2020-135 du 23 mars 2020 portant convocation du corps électoral et organisation des élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement de l'UCA ;

Vu l'arrêté UCA-2020-218 du 19 mai 2020 portant recevabilité des candidatures aux élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté UCA-2020-236 du 05 juin 2020 portant publication des listes électorales des élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu l'arrêté UCA-2020-261 du 23 juin 2020 portant composition du bureau de vote aux élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du 1^{er} juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 1 – Catégorie A de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Bertrand DOUSTEYSSIER, SNPTES	Frédéric AMREIN, SNPTES
Dominique BESSE, SNPTES	Christelle BLAVIGNAC, SNPTES

Article 2 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 1 – Catégorie B de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe DESIRON, SNPTES	Pierre FERNAND, SNPTES
Martine LECLUSE-MEYER, SNPTES	Luc LAGACHE, SNPTES

Article 3 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 1 – Catégorie C de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Valérie LASHERMES, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO	Dominique SABATER, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO
Karine SIMON, SNPTES	Alexis CAUCHY, SNPTES
Stéphanie BRAVARD, SNPTES	Elsa BARBOSA, SNPTES

Article 4 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 2 – Catégorie A de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Brigitte LALOGÉ, A&I UNSA	Catherine GROLEAU, A&I UNSA
Alain MONCELET, A&I UNSA	Maléna DUMOUTIER, A&I UNSA

Article 5 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 2 – Catégorie B de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Jacqueline CARANDANTE, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO	Valérie MOURET, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO
Angélique COMBES, SNPTES	Magalie LONGE, SNPTES

Article 6 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 2 – Catégorie C de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Sophie PERRIN, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO	Sophie PERRAULT LEROY, SNASUB-FSU / FNEC-FP FO
Florence BAGHDOUD, SNPTES	Vincent MICHEL, SNPTES

Article 7 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 3 – Catégorie A de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Gaël BOURDET, SNPTES	Marjorie WERNER, SNPTES
Maximilien SAVOYE, SNPTES	Raphaële BUSSEMEY-VIALON, SNPTES

Article 8 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 3 – Catégorie B de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Manuela ASSUNCAO DE CARVALHO, SNASUB-FSU	Loïc CHABOT, SNASUB-FSU
Isabelle SIMON-MARTIN, SNPTES	Sandrine DELECROIX, SNPTES

Article 9 :

Sont déclarés élus au titre du Groupe 3 – Catégorie C de la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'UCA :

Titulaires	Suppléants
Guillaume MORGES, SNASUB-FSU	Nathalie ROBERT PANTHOU, SNASUB-FSU
Valérie JACQUET, SNPTES	Patricia ALLANCHE, SNPTES

Article 10 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage, ainsi que sur l'intranet (<https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/elections/>).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01/07/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 06 JUIL. 2020
- Publié le 06 JUIL. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Élections CPE 2020
GROUPE 1 CATÉGORIE A

nombre de sièges à pourvoir **2**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	245
Le nombre des votants était de :	125
Soit un taux de participation de :	51,0%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	125
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	3
e nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	122

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNPTES	94
2 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	28
TOTAL	122

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$	61,0
---------------------------	--	-------------

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNPTES	1,541	1
2 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	0,459	0
		1

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

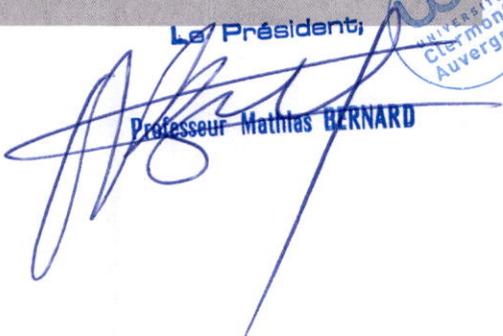
1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNPTES	47,000	1
2 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	28,000	0

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNPTES	2
2 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	0

Le Président,

 Professeur Mathias BERNARD



Elections CPE 2020
GROUPE 1 CATÉGORIE B

nombre de sièges à pourvoir **2**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	207
Le nombre des votants était de :	117
Soit un taux de participation de :	56,5%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	117
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	3
Le nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	114

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	21
2 - SNPTES	93
TOTAL	114

quotient électoral nombre total de suffrages valablement exprimés
 nombre de sièges de titulaires à pourvoir **57,0**

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	0,368	0
2 - SNPTES	1,632	1
		1

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

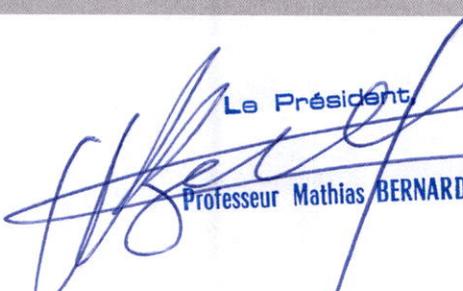
1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	21,000	0
2 - SNPTES	46,500	1

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	0
2 - SNPTES	2


Le Président
Professeur Mathias BERNARD



Élections CPE 2020
GROUPE 1 CATÉGORIE C

nombre de sièges à pourvoir **3**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	322
Le nombre des votants était de :	165
Soit un taux de participation de :	51,2%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	165
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	4
e nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	161

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	76
2 - SNPTES	85
TOTAL	161

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} = \frac{161}{3} = 53,7$
---------------------------	---

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1,416	1
2 - SNPTES	1,584	1
		2

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	38,000	0
2 - SNPTES	42,500	1

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1
2 - SNPTES	2


 Le Président,
 Professeur Mathias BERNARD



Élections CPE 2020
GRUPE 2 CATÉGORIE A

nombre de sièges à pourvoir	2
------------------------------------	----------

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	45
Le nombre des votants était de :	27
Soit un taux de participation de :	60,0%

	TOTAL
Le bureau de vote a comptabilisé :	27
Le nombre d'enveloppes, soit :	1
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	1
Le nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	26

LISTES	SUFFRAGES OBTENUS
1 - A&I UNSA	26
TOTAL	26

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$
	13,0

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - A&I UNSA	2,000	2
		2

nombre de sièges restant à pourvoir :	0
--	----------

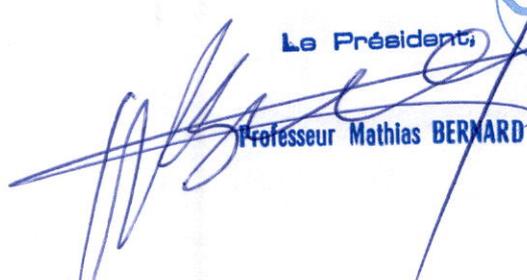
B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

NÉANT

C - Attribution totale des sièges

1 - A&I UNSA	2
--------------	---


 Le Président,
 Professeur Mathias BERNARD



Élections CPE 2020
GRUPE 2 CATÉGORIE B

nombre de sièges à pourvoir **2**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	44
Le nombre des votants était de :	29
Soit un taux de participation de :	65,9%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	29
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	0
e nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	29

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	15
2 - SNPTES	14
TOTAL	29

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$
	14,5

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1,034	1
2 - SNPTES	0,966	0
		1

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

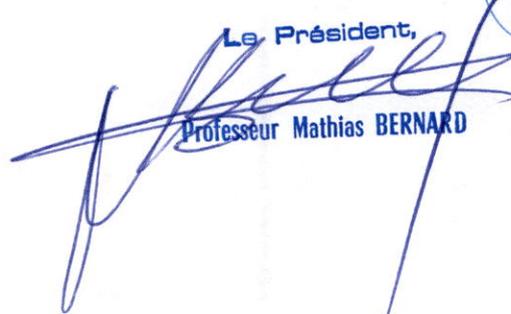
1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	7,500	0
2 - SNPTES	14,000	1

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1
2 - SNPTES	1


 Le Président,
Professeur Mathias BERNARD



Élections CPE 2020
GROUPE 2 CATÉGORIE C

nombre de sièges à pourvoir **2**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	94
Le nombre des votants était de :	54
Soit un taux de participation de :	57,4%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	54
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	1
e nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	53

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	28
2 - SNPTES	25
TOTAL	53

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} = \frac{53}{2} = 26,5$
---------------------------	--

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1,057	1
2 - SNPTES	0,943	0
		1

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	14,000	0
2 - SNPTES	25,000	1

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU / FNEC FP FO	1
2 - SNPTES	1


 Le Président,
 Université Clermont Auvergne
Professeur Mathias BERNARD

Élections CPE 2020
GROUPE 3 CATÉGORIE A

nombre de sièges à pourvoir	2
------------------------------------	----------

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	20
Le nombre des votants était de :	14
Soit un taux de participation de :	70,0%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	14
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	0
Le nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	14

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNPTES	10
2 - SNASUB FSU	4
TOTAL	14

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$
	7,0

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNPTES	1,429	1
2 - SNASUB FSU	0,571	0
		1

nombre de sièges restant à pourvoir :	1
--	----------

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNPTES	5,000	1
2 - SNASUB FSU	4,000	0

nombre de sièges restant à pourvoir :	0
--	----------

C - Attribution totale des sièges

1 - SNPTES	2
2 - SNASUB FSU	0


 Le Président,

 Professeur Mathias BERNARD

Élections CPE 2020
GROUPE 3 CATÉGORIE B

nombre de sièges à pourvoir **2**

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	26
Le nombre des votants était de :	21
Soit un taux de participation de :	80,8%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	21
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	2
e nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	19

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU	12
2 - SNPTES	7
TOTAL	19

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} = \frac{19}{2} = 9,5$
---------------------------	---

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU	1,263	1
2 - SNPTES	0,737	0
		1

nombre de sièges restant à pourvoir : **1**

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

1ère répartition à la plus forte moyenne :

	Moyenne	Répartition
1 - SNASUB FSU	6,000	0
2 - SNPTES	7,000	1

nombre de sièges restant à pourvoir : **0**

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU	1
2 - SNPTES	1


 Le Président,
 Professeur Mathias BERNARD



Élections CPE 2020
GRUPE 3 CATÉGORIE C

nombre de sièges à pourvoir	2
------------------------------------	----------

	TOTAL
Le nombre des électeurs inscrits était de :	31
Le nombre des votants était de :	18
Soit un taux de participation de :	58,1%

Le bureau de vote a comptabilisé :	TOTAL
Le nombre d'enveloppes, soit :	18
Le nombre de bulletins blancs ou nuls, soit :	0
Le nombre de suffrages valablement exprimés, soit :	18

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :	SUFFRAGES
LISTES	OBTENUS
1 - SNASUB FSU	9
2 - SNPTES	9
TOTAL	18

quotient électoral	$\frac{\text{nombre total de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges de titulaires à pourvoir}}$	9,0
---------------------------	--	------------

A - Attribution des sièges suivant le quotient électoral

LISTES	Quotient électoral	Sièges obtenus
1 - SNASUB FSU	1,000	1
2 - SNPTES	1,000	1
		2

nombre de sièges restant à pourvoir :	0
--	----------

B - Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne

Plus forte moyenne = nombre de suffrages obtenus par l'organisation syndicale / (nombre de sièges déjà obtenus + 1)

NÉANT

C - Attribution totale des sièges

1 - SNASUB FSU	1
2 - SNPTES	1


 Le Président
 Professeur Mathias BERNARD

